



Conseil économique  
et social

Distr.  
LIMITEE

E/AC.51/1993/L.6/Add.30  
22 octobre 1993  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

COMITE DU PROGRAMME ET DE LA COORDINATION  
Reprise de la trente-troisième session  
6-22 octobre 1993  
Point 6 de l'ordre du jour

ADOPTION DU RAPPORT DU COMITE SUR LA DEUXIEME PARTIE  
DE SA TRENTE-TROISIEME SESSION

Projet de rapport

Additif

Rapporteur : M. Wolfgang STOCKL (Allemagne)

IV. QUESTIONS RELATIVES AU PROGRAMME

Prototype d'un nouveau mode de présentation du plan à moyen terme

1. Le Comité a examiné le rapport du Secrétaire général sur une nouvelle approche possible de planification des programmes (A/48/277) à ses 12e et 13e séances, le 6 octobre.
2. Quelques délégations ont estimé que le rapport rendait bien compte du séminaire sur la planification des programmes aux Nations Unies, qui avait été organisé du 22 au 28 avril 1993 pour aider le Secrétariat à mettre au point le prototype d'un nouveau mode de présentation du plan à moyen terme, conformément à la recommandation formulée par le Comité à sa trente-deuxième session et approuvée par l'Assemblée générale dans sa résolution 47/214, du 23 décembre 1992. Plusieurs délégations ont toutefois regretté que le rapport ne satisfasse pas à la demande du Comité tendant à ce que le prototype d'un nouveau mode de présentation du plan à moyen terme lui soit soumis à sa session en cours et à l'Assemblée générale à sa quarante-huitième session ordinaire.
3. La plupart des délégations ont été d'avis que le plan, tel qu'il était actuellement conçu, n'était pas adapté aux importantes fonctions qu'il était censé remplir. Les procédures actuellement suivies pour l'élaborer et le réviser ont été jugées trop compliquées et trop lourdes tant pour le Secrétariat, en particulier les services organiques, que pour les Etats Membres.

4. Un certain nombre de délégations ont mis en doute l'utilité du plan à moyen terme et ont proposé qu'il soit supprimé. Tel n'a pas été l'avis d'autres délégations, qui ont estimé que la planification contribuait beaucoup à unifier et à concilier les divers mandats intergouvernementaux et qu'elle était un instrument utile pour les Etats Membres comme pour le Secrétariat.

5. La proposition tendant à séparer les deux fonctions essentielles du plan, c'est-à-dire à présenter dans deux documents distincts les perspectives concernant la politique générale et un programme de travail à moyen terme, n'a pas été appuyée. De nombreuses délégations se sont dites en faveur de perspectives à plus long terme, mais ont reconnu qu'il était pratiquement impossible de prédire avec un tant soit peu de certitude le cours des événements mondiaux au-delà d'une période de cinq ans.

6. De nombreuses délégations ont aussi exprimé l'opinion que la meilleure solution serait peut-être un document de politique générale concis, axé sur l'avenir, portant sur une période de cinq ans au plus, élaboré en consultation avec les Etats Membres.

7. Un certain nombre de délégations ont estimé que le programme de travail de quatre ans proposé faisait double emploi avec le budget-programme et elles n'étaient pas convaincues que cet aspect de la nouvelle approche changerait en mieux le processus de planification. D'autres délégations ont jugé que le programme de travail faciliterait le processus de révision du budget-programme. En ce qui concerne la proposition tendant à établir un budget annuel contenant essentiellement des données financières, la plupart des délégations ont été d'avis que la formule actuelle de budget-programme biennal était satisfaisante.

8. Un certain nombre de délégations ont noté que deux aspects importants du processus de planification – le contrôle et l'évaluation – n'étaient pas abordés dans le rapport et ont exprimé l'opinion qu'une plus grande importance devrait leur être accordée. Quelques délégations ont exprimé l'opinion que le renforcement du processus d'évaluation pourrait servir de base à une revitalisation du Comité du programme et de la coordination.

#### Conclusions et recommandations

9. Le Comité a regretté que, malgré la demande formulée par l'Assemblée générale dans sa résolution 47/214, le Secrétariat n'avait pas présenté de prototype de nouvelle présentation du plan à moyen terme.

10. Le Comité a noté que, de plus en plus, on mettait en doute l'efficacité du plan à moyen terme dans sa forme actuelle. Il a également noté que ce plan n'était guère utilisé et que son effet sur l'activité de l'Organisation était limité. De plus, actuellement, le plan à moyen terme ne mettait pas bien en lumière les grandes orientations générales.

11. Le Comité a réaffirmé qu'au-delà du budget-programme biennal, il était nécessaire d'avoir un instrument de planification programmatique. A cet égard, le Comité a recommandé que l'on envisage la possibilité de remplacer le plan à moyen terme sous sa forme actuelle par un document composite, qui serait soumis à l'approbation de l'Assemblée générale et qui contiendrait les éléments suivants :

a) Un document de politique générale intitulé "Perspectives" qui serait concis et axé sur l'avenir. Il contiendrait une analyse des défis et des problèmes persistants ainsi que des tendances nouvelles qui appelleront une action de la communauté internationale dans les quatre à six ans à venir et du rôle de l'Organisation dans ce domaine. Ce document présenterait les grands domaines d'action prioritaire de l'Organisation. Il ne serait modifié que si, pendant la période considérée, le besoin s'en faisait réellement sentir, pour des raisons qu'on ne pouvait prévoir;

b) Un document sur le cadre de programmation où ne figureraient que les grands programmes, programmes et sous-programmes et qui énoncerait des principes généraux, au regard desquels seraient évaluées la préparation et l'exécution du budget-programme. Pour chaque programme, le texte explicatif serait un bref chapitre d'une page exposant les objectifs et les mandats. Ce document serait examiné régulièrement tous les deux ans, les années où il n'est pas présenté de budget, de manière à dûment tenir compte des nouveaux mandats.

12. Par ailleurs, le Comité a recommandé que le cycle biennal actuel du budget-programme soit maintenu.

13. Dans le budget-programme, les textes explicatifs des sous-programmes de fond devraient consister en objectifs clairs, conçus de manière à donner lieu, dans la mesure du possible, à des changements observables. Dans le cas des services d'appui, ces objectifs viseraient l'amélioration de l'utilité et de l'efficacité des services fournis aux départements techniques et aux Etats Membres.

14. Les rapports sur l'exécution du budget-programme devraient présenter en détail les résultats en fonction des objectifs énoncés dans le cadre de programmation et des ressources du budget-programme.

15. Le Comité a également recommandé que, dans la formulation des programmes, les conclusions des rapports sur le contrôle de l'exécution des programmes et celles des processus d'évaluation soient prises en considération, en tant que facteur essentiel d'une efficacité accrue.

16. Le Comité a recommandé que le Secrétaire général présente à l'Assemblée générale lors de sa quarante-neuvième session, par l'intermédiaire du CPC et du CCQAB, le prototype de ce document composite, de manière à faciliter une décision définitive concernant le format.

-----